LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

**Relevé de Parcours de Formation de la Filière Fédérale**

**« Nouvelle-Aquitaine » Saison 2020/2021**

AC ⬜ AS ⬜ CFEB ⬜ *Cocher la qualification fédérale sollicitée. 1 seul choix possible.*

 Formation Initiale *1ère demande* ⬜ Formation Continue *Renouvellement* ⬜

Centre de Rattachement : Limoges ⬜ Lormont ⬜ Poitiers ⬜

*Il faut choisir 1 centre de rattachement pour le suivi du parcours AS ou CFEB.*

Comité Départemental : *Indiquer le numéro du département pour la formation AC.*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

NOM : Prénom :

*Pour la formation initiale AC, AS, CFEB exclusivement (1ère demande)*

*Attestation de 50 heures de stage pédagogique avec tuteur pédagogique en club affilié FFJDA*

Je soussigné⋅e en ma qualité de tuteur⋅rice pédagogique,

atteste que a accompli 50 heures d’activité

pédagogique au sein du club affilié FFJDA

Fait à Le

*Pour valoir ce que de droit.*

*La loi rend passible d’amende et d’emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.*

Signature (obligatoire) :

*Stages fédéraux en centre*

*En formation initiale (1ère demande) : 30h pour AC, 30h pour AS, 50h pour CFEB*

*En formation continue (renouvellement) : 10h pour AC, 10h pour AS, 20h pour CFEB*

⚫ **Contenu du parcours de Formation :**

Chaque stagiaire doit valider dans son parcours de formation les différents secteurs de l’activité : technique judo debout et sol, kata, jujitsu self-défense, pédagogie, textes officiels et culture judo, environnement sportif. En cas de diversité insuffisante du parcours de formation, la qualification fédérale pourra être refusée ou non renouvelée.

⚫ **Décompte horaire :**

• Chaque journée de formation compte forfaitairement pour 7 heures de formation, quel que soit le nombre d’heures effectivement propose.

• Les Heures en centre pour AC sont celles proposées par le comité départemental de rattachement avec possibilité de valider des heures sur des modules régionaux ouverts aux AC.

• Les heures en centre pour AS et CFEB sont celles figurant sur le catalogue des formations de la ligue. Il est admis que chaque stagiaire puisse valider 1 journée de formation via une séquence de formation proposée par un comité départemental.

⚫ **Suivi du compte de formation :**

• Les heures effectuées en centre seront validées par le responsable de la formation ou le formateur fédéral et comptabilisées dans le compte de formation de chaque stagiaire. Chaque stagiaire doit donc personnellement veiller à émarger pour chaque demi-journée de formation effectuée afin que sa participation soit bien validée dans son compte de formation. Le suivi des heures de formation AC en centre est sous la gestion du comité départemental de rattachement. Le suivi des heures de formation AS et CFEB en centre via le compte personnel de formation est tenu par le secrétariat du secteur formation de la Ligue NOUVELLE-AQUITAINE.

• En complément et pour collationnement, chaque stagiaire est invité à tenir le relevé de parcours ci-dessous, notamment en cas d’alternance d’heures en centre régional et départemental.

*La loi rend passible d’amende et d’emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date | Lieu | Contenu | Nombre d’heures | Nom du Formateur |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |

*Pour la formation initiale exclusivement (1ère demande)*

*Attestation d’Evaluation Finale Positive en Club ou en Centre :*

 *Niveau Club pour AC, Niveau Club après accord de l’ETR pour AS, en Centre pour CFEB*

*La loi rend passible d’amende et d’emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Attention : des vérifications pourront être effectuées.*

Date : Lieu :

NOMS, Prénoms du jury : Signatures du Jury (obligatoire) :

Pour permettre l’attribution de la qualification sollicitée (diplôme et numéro), ce relevé de parcours de formation, une fois complété et signé, doit être retourné, quel que soit votre Centre de rattachement ou votre Comité départemental de rattachement, pour toutes les formations AC, AS et CFEB :

**Ligue Nouvelle-Aquitaine de Judo, Secrétariat du secteur Formation**

**A l’attention de Monique Menard, 42 avenue Jacques Cœur 86000 Poitiers**.